



Acquisition de ma résidence principale

Par **alexya17**, le **20/11/2011** à **11:16**

Bonjour, rnJ ai acheté une maison en juin dernier par l intermédiaire d une agence immobilière mandatée par le propriétaire de l immeuble. rnA cet immeuble est annexé un terrain de 70 m² concommittent dont l accès ne peut avoir lieu que par l intérieur et supposé faire partie intégrante de la propriété. Ce terrain m a été vendu avec la maison (inclus dans le prix de vente) alors qu il n appartenait pas à la personne qui m a vendue la maison. rnAu moment de la signature de l acte, ni l agence, ni le notaire, ni le propriétaire ne semblaient informés de cette situation. rnQue puis je faire pour que la situation du terrain soit rétablie sans que cela n ai un coût supplémentaire pour moi ? Le notaire m a promis un acte rectificatif sans règlement d honoraires (ce qui me semble juste) mais puisse je demander réparation (prise en compte des frais de géomètre pour division parcellaire + prix de cession du terrain) auprès du propriétaire (qui a eu la jouissance du terrain depuis 1985) ou/et de l agence et/ou du notaire qui auraient du s apercevoir de l anomalie en tant que professionnels de l immobilier ? rnPour ma part, j ai acheté une seule propriété à un certain prix donc je n ai pas à engager une somme supplémentaire dans cette affaire. rnAujourd hui, 6 mois après la signature, rien ne bouge et je souhaite passer à la vitesse supérieure. Merci de me donner quelques conseils ou adresses. rnCordialement.